

● (1710)

En temps de guerre ou de soulèvement politique, partout dans le monde, l'enregistrement des armes à feu a toujours conduit à leur confiscation, laissant une population désarmée et sans secours. Le citoyen désarmé devient une victime facile de l'anarchie, de la tyrannie et du totalitarisme. L'histoire nous en a fourni bien des exemples.

Batista, à Cuba, a procédé lui aussi à l'enregistrement des armes afin d'empêcher, disait-on, Castro d'avoir des armes à feu pour sa guérilla. Seulement, les loyaux Cubains du temps ont enregistré leurs armes alors que les révolutionnaires de Castro n'ont jamais enregistré les leurs, comme tous les autres révolutionnaires du monde d'ailleurs. Aujourd'hui Castro possède toutes les armes, car il les a toutes confisquées après que Batista les eut enregistrées. Le peuple cubain, actuellement, se trouve sans défense et à la merci de la dictature de Castro.

Il est facile de dire ensuite, dans la propagande de gauche communiste, que les Cubains sont un peuple de gens calmes. Un peuple désarmé et sans défense est à la merci de toutes les tyrannies; il n'a pas de choix. Il est bien obligé de rester calme. Nous n'avons qu'à nous rappeler ce qui s'est passé en Hongrie il y a quelques années. Hitler disait: L'erreur la plus folle que nous pourrions commettre serait de permettre aux sujets de différentes races de porter des armes, car l'histoire nous démontre que tous les conquérants qui ont permis à leurs sujets raciaux de porter des armes ont préparé leur propre défaite.

En 1938, Hitler avait transformé l'Allemagne en une dictature totale, et il avait confisqué toutes les armes à feu. Seuls les membres du parti nazi pouvaient posséder des armes. La France, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark étaient des pays où l'enregistrement des armes à feu était de rigueur avant la deuxième guerre mondiale. A mesure que les armées nazies pénétraient à travers l'Europe, elles confisquèrent la liste d'enregistrement des armes de ces pays, saisirent les armes à feu et, de ce fait, ont diminué d'autant la résistance.

Si l'opposition se désarme, cela est très bien et très bon. Si elle refuse de se désarmer, nous devons le faire nous-mêmes, disait Joseph Staline en 1927. Depuis longtemps la stratégie communiste dans le monde consiste à réclamer le désarmement des peuples, comme politique de supposée détente, pendant qu'eux, les communistes, procèdent le plus tôt possible à l'armement des troupes, car il est très facile de prendre le contrôle d'une nation désarmée.

En Europe, les Tchécoslovaques ont rendu leurs armes pendant que la Roumanie, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne, la Hongrie et plusieurs autres ont été facilement désarmés, car les armes à feu étaient enregistrées et ont été facilement confisquées sans que l'on sonne l'alarme. En Chine, l'enregistrement des armes a servi à désarmer le peuple chinois, ensuite commença le règne de la terreur. Le peuple a été torturé et exécuté et, aujourd'hui, le peuple chinois ayant été «dompté» dans le sang de millions de Chinois est devenu calme et respectueux à son tour du grand chef chinois Mao qui, dans son esprit de compétition démocratique, n'a jamais décrété d'élections, car tous doivent l'adorer.

L'Irlande du Nord est une autre illustration tragique résultant de l'enregistrement des armes confisquées par le gouvernement. Le *Presbyterian Journal* du 9 février 1972, citant un journal irlandais, écrivait: «Le gouvernement a retiré tous les fusils licenciés dans la province et la police s'est rendue chez tous les propriétaires d'armes leur intimant l'ordre de rendre leurs fusils.» Avec toutes les armes

Répression de la criminalité

enregistrées et confisquées, la population est sans secours contre les ravages causés par l'IRA. Les tyrans n'ont jamais pu ou même n'ont jamais osé envahir un pays où les habitants étaient armés.

En 1939 et 1940, un pays a déjà prévenu l'annexion communiste avec une population de quatre millions seulement, mais avec un bon nombre de tireurs entraînés par le biais d'une longue tradition sportive. C'était la Finlande, qui a réussi à résister et à humilier la grande armée de la Russie au service d'une nation de 170 millions d'habitants.

En 1940, alors que les armées allemandes étaient de l'autre côté de la Manche, l'Angleterre est venue mendier des armes au Canada et aux États-Unis afin de pouvoir équiper le «home guard» de l'Angleterre, car le contrôle des armes par le gouvernement anglais avait laissé les Britanniques complètement désarmés et incapables de défendre leurs familles, leurs foyers et leur patrie. C'est alors que les Canadiens et les Américains, très concernés, mais qui possédaient des armes, les ont offertes aux Britanniques qui en avaient un urgent besoin. La Suisse est un autre pays qui a mis toute sa sécurité et sa destinée entre les mains de la plupart de ses citoyens honnêtes et armés. Or, elle n'a pas encore été ni envahie ni subjuguée.

Ici, au Canada, on veut mettre la destinée des Canadiens entre les mains de la minorité malhonnête et armée, au détriment de la majorité honnête et désarmée. Les deux nations qui ont le plus haut pourcentage de propriétaires d'armes à feu dans le monde per capita sont l'État d'Israël et la Suisse, et pourtant c'est là que l'on retrouve le plus bas taux d'homicide dans le monde.

Ce qui veut dire, monsieur le président, que la théorie qui veut qu'on enlève les armes aux gens pour éviter les accidents est absolument stupide et sans fondement. Combien de gens, monsieur le président, sont au courant que 5 p. 100 de la population de la Russie sont de vrais communistes? Comment peut-on penser que 5 p. 100 de la population peut en contrôler 95 p. 100? La réponse est très simple, c'est que les 5 p. 100 qui contrôlent les 95 p. 100 possèdent toutes les armes laissant les 95 p. 100 esclaves et désarmés.

Ce bill, monsieur le président, permettra aux fonctionnaires qui seront établis à la suite de cette loi de commettre légalement les abus de pouvoirs les plus répréhensibles tout en étant protégés par la légalité de ce bill. Je voudrais donc, monsieur le président, attirer votre attention sur l'article 105, paragraphe (2), page 17 du bill, qui dit:

Un agent de la paix peut, sans mandat, perquisitionner et saisir les armes à feu ou autres armes offensives... dont une personne a la possession, la garde ou le contrôle, lorsqu'il est convaincu qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il n'est pas souhaitable pour la sécurité de cette personne ou de quelque autre personne de les lui laisser...

Cet article, monsieur le président, donne à tout agent de la paix des pouvoirs de tout faire à n'importe quel individu. Cet article donne un pouvoir discrétionnaire à la police, et permettra à tout agent de la paix de faire de la discrimination envers qui que ce soit. Cet article dit: Lorsque l'agent de la paix est convaincu. Il peut donc saisir sans mandat. Le mot «convaincu» permet à tout agent d'être justifié d'exécuter n'importe quel acte répréhensible, discriminatoire, intentionnel ou pas, sous le couvert de la légalité. Lorsque l'agent de la paix a des motifs de croire, dit-on dans le bill, ce qui veut dire qu'un policier peut toujours prétendre qu'il a des motifs de poser des gestes légaux, même s'ils sont des plus répréhensibles, intentionnels ou pas.